

DE - AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE - NIVEAU 4

Reference: 25AccVAEDEAP

Domaine: Santé

Durée : 20 heures d'accompagnement

Tarif : 2 400 euros nets de TVA

Groupe: de 1 personne

Public visé: Cette action s'adresse aux personnes disposant d'une expérience professionnelle auprès d'enfants, de la naissance à l'adolescence, dans les champs sanitaire, social ou médico-social, souhaitant obtenir le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Prérequis: Justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle, soit 1 607 heures, en lien direct avec les activités relevant du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture. Le candidat doit être titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU 2). À défaut, il s'engage à l'obtenir avant la fin de l'accompagnement, cette attestation étant obligatoire pour le dépôt du dossier de validation.

Objectif pédagogique de l'accompagnement : Avoir la capacité à Identifier et Formaliser les Compétences Acquises, aligner l'Expérience Professionnelle avec les Exigences du référentiel, mettre en avant les situations de travail significatives et préparer sa présentation pour le passage devant un jury de professionnel.

Objectif de l'accompagnateur : Accompagner les candidats dans la constitution du livret 1, la rédaction de leur dossier de validation (Livret 2) et les préparer à l'entretien avec le jury en vue de l'obtention du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Les points forts : Le point fort de cet accompagnement est son approche personnalisée, qui combine ateliers pratiques, simulations d'entretien et suivi individualisé pour optimiser les chances de réussite des candidats à la VAE.

Résultats attendus :

Constitution d'un dossier de validation solide : Chaque candidat sera capable de rédiger un dossier professionnel clair, structuré, et en adéquation avec le référentiel du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture, mettant en valeur ses compétences acquises.

Préparation optimale à l'entretien avec le jury : Les candidats seront préparés à défendre leur dossier lors de l'entretien, grâce à des simulations et à un coaching personnalisé, leur permettant d'aborder le jury avec confiance et assurance.

Objectif de la certification : L'objectif principal de l'accompagnement est l'obtention du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture, par la validation des acquis de l'expérience, afin de reconnaître officiellement les compétences professionnelles du candidat.

Renforcement de la confiance en soi : Les candidats développeront une meilleure compréhension de leurs compétences et une plus grande assurance dans la valorisation de leur parcours professionnel.

Suivi post-jury: Les candidats bénéficieront d'un accompagnement après le passage devant le jury pour les aider à intégrer les retours du jury et planifier leurs prochaines étapes professionnelles.

Modalité d'accès : Après une analyse de besoin vous recevez une proposition détaillée.

Le 1^{er} RDV est fixé dans les 10 jours à partir de la signature de la convention et de la charte.

DE - AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE - NIVEAU 4

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT :

Module 1 : Introduction à la VAE et au référentiel DEAP

Présentation du dispositif VAE, de ses étapes et des attendus du certificateur.

Présentation du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture, du référentiel d'activités et de compétences, ainsi que des modalités d'évaluation.

Analyse du parcours professionnel du candidat au regard des compétences du DEAP.

Accompagnement à la constitution du dossier de recevabilité (Livre 1).

Module 2 : Analyse des expériences et identification des compétences

Repérage et analyse des expériences professionnelles en lien avec l'accompagnement, les soins, l'éveil, l'hygiène, la prévention des risques et le travail en équipe.

Mise en correspondance des activités réalisées avec les compétences du référentiel DEAP.

Ateliers guidés de description des situations professionnelles significatives.

Module 3 : Construction du dossier de validation (Livre 2)

Méthodologie de rédaction du Livre 2 en lien avec les blocs de compétences du DEAP.

Structuration des situations professionnelles, explicitation des pratiques et justification des choix professionnels.

Accompagnement individualisé à la rédaction, avec relectures ciblées et ajustements progressifs.

Finalisation des situations professionnelles présentées au jury.

Module 4 : Préparation à l'entretien avec le jury

Présentation des attentes du jury DEAP et des critères de validation.

Travail sur la posture professionnelle, l'argumentation et la valorisation des compétences acquises.

Mises en situation d'entretien avec questionnement type et retours individualisés.

Module 5 : Suivi personnalisé et préparation finale

Bilan individuel du parcours VAE et consolidation du dossier de validation.

Ajustements finaux du Livre 2 en cohérence avec le référentiel et les attendus du jury.

Préparation à la soutenance orale, gestion du stress et sécurisation du passage devant le jury.

Dernière simulation d'entretien et feedback personnalisé.

Evaluation de l'accompagnement

L'accompagnement est évalué au regard de l'avancement du candidat, de la qualité du dossier produit et de sa préparation à l'entretien avec le jury.

Méthodes pédagogiques : Accompagnement personnalisé et adapté à la singularité de chaque candidat, en tenant compte de son parcours, de ses contraintes et de son rythme d'avancement. Entretiens individuels en visio (Teams ou Meet), organisés autour d'un Retour d'Expérience (REX) en début de séance pour capitaliser sur les progrès et ajuster les objectifs. Mise en place d'un plan d'action individuel et réalisation d'un autodiagnostic pour cibler les priorités de travail. Utilisation d'outils de suivi et de fiches méthodologiques personnalisées pour structurer la démarche. Travail intersessions avec relectures, retours écrits et échanges réguliers pour maintenir la dynamique.

Bienveillance, soutien et partage comme piliers de la relation d'accompagnement, afin de favoriser la confiance et l'engagement du candidat.

Supports communiqués : Référentiel de compétence, Livre 2 (dossier de validation), Décrets, arrêtés, circulaires - Fiches outils - Sitographie

DE - AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE - NIVEAU 4

Méthodes d'évaluations : Evaluation continue lors des ateliers pratiques. Simulation d'entretien avec un retour détaillé. Auto-évaluation et bilan final pour ajustement des dernières actions avant le passage devant le jury

Les moyens d'encadrement : L'accompagnement VAE est assuré par Christine CADEDDU, accompagnatrice VAE et coach professionnelle, formée aux dispositifs de validation des acquis de l'expérience et à l'accompagnement individualisé des parcours. Une veille professionnelle régulière est menée afin d'actualiser en continu les pratiques d'accompagnement, les référentiels de certification et les évolutions réglementaires liées à la VAE. L'accompagnement repose sur une posture exigeante et bienveillante, favorisant l'analyse des pratiques, la prise de recul et la valorisation fidèle des compétences en lien avec le référentiel visé.

Moyens techniques utilisés : Les moyens techniques mobilisés permettent un accompagnement VAE structuré, individualisé et traçable. Le candidat dispose de référentiels de compétences et de certification à jour, du livret 2 au format Word et d'outils collaboratifs facilitant le travail à distance. Les échanges et rendez-vous peuvent être réalisés en visioconférence (Microsoft Teams ou Google Meet), complétés par des échanges par mail et par téléphone.

Pour les rendez-vous en présentiel, AGISS met à disposition une salle de formation adaptée au nombre de candidats accueillis, équipée d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur et/ou d'un écran de projection, d'un paperboard et d'un accès Internet, dans le respect des normes en vigueur.

Pour les rendez-vous à distance, le candidat doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam, d'un micro et de haut-parleurs, d'une connexion Internet stable et d'un environnement garantissant la confidentialité des échanges. L'accès à la messagerie électronique transmise à AGISS est nécessaire, notamment pour la gestion des convocations et des émargements dématérialisés.

Moyen permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : Le suivi de l'action est assuré par un système d'émargement dématérialisé, signé par le candidat et l'accompagnateur à chaque session. Un accompagnement post-jury est proposé afin d'assurer la continuité du suivi après le passage devant le jury. À l'issue de l'accompagnement, un certificat de réalisation attestant de l'assiduité est remis au candidat.

Natures des travaux personnels: Le candidat réalise un travail personnel approfondi portant sur la rédaction du dossier de validation (livret 2). Ce travail consiste à analyser son parcours professionnel, sélectionner et décrire des situations de travail significatives, expliciter les activités exercées et démontrer les compétences mobilisées en lien direct avec le référentiel de certification visé. Ce travail est complété, lorsque nécessaire, par des recherches professionnelles permettant de s'approprier le référentiel de compétences, de comprendre les attendus du jury et d'intégrer le cadre réglementaire de la VAE. Le candidat est ainsi amené à prendre du recul sur ses pratiques professionnelles et à structurer un argumentaire clair, cohérent et conforme aux exigences de la certification.

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap :

Nous mettons en place des aménagements spécifiques pour garantir l'accessibilité et l'égalité des chances. L'accompagnement est adapté en fonction des besoins identifiés lors d'un échange préalable et confidentiel. **Les ajustements peuvent inclure :** adaptation du rythme des séances (allongement ou fractionnement du temps), choix du mode d'animation (présentiel, visioconférence ou mixte), supports pédagogiques adaptés (taille de police, mise en page simplifiée, documents audio ou vidéo), ainsi qu'une communication adaptée (langage clair, reformulation, visuels).

Un référent handicap coordonne les ajustements, suit leur mise en œuvre et reste à l'écoute tout au long du parcours.

DE - AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE - NIVEAU 4

Un accompagnement individualisé est possible avec notre référente handicap, qui mettra en place les adaptations nécessaires et les aménagements aux examens en fonction des contraintes et besoins spécifiques. Vous pouvez la contacter directement à l'adresse suivante : christine@formation-agiss.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Validation visée: DE - Auxiliaire de puériculture

Certificateur : MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PRÉVENTION

La certification partielle est possible. (Le diplôme est constitué au nombre de 5 Blocs de compétences)

Codes d'identification

- N°de Fiche [RNCP40743](#)
- Code NSF : **331** Santé
- Formacode : **43441** Auxiliaire puériculture
- Date d'échéance de l'enregistrement : **01/09/2029**

Secteurs d'activités :

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile (maternité, service hospitalier, structure d'accueil de la petite enfance, en crèche, halte-garderie, à domicile...).

Type d'emplois accessibles : Auxiliaire de puériculture | **Code(s) ROME :** J1304 - Aide en puériculture

Références juridiques des réglementations d'activité :

Décret n°2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat ou de l'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat, dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la santé publique.

Modalité d'inscription

L'inscription s'effectue via la plateforme France VAE.

Le financement peut être mobilisé via le Compte Personnel de Formation (CPF), si vous souhaitez utiliser ce dispositif.

-  [France VAE](https://francevae.gouv.fr) : <https://francevae.gouv.fr>
-  [Mon Compte Formation \(CPF\)](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/40420798700037_25AccVAEDEAP/40420798700037_25AccVAEDEAP) : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/40420798700037_25AccVAEDEAP/40420798700037_25AccVAEDEAP

Une équipe à votre écoute

04 78 85 33 51

